

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19.02.2018

Dossier complet le :

20.02.2018

N° d'enregistrement :

F09318P0070

1. Intitulé du projet

Aménagement de la plage du Vieux Moulin à Grimaud

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Grimaud

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BENEDETTO Alain, Maire de Grimaud

RCS / SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
11. a) Ouvrages et aménagements côtiers destinés à combattre l'érosion (...) 15. Récifs artificiels	Installation d'ouvrages immergés en géotextile et de récifs artificiels (Reef Ball) à 60 m de la côte, destinés à réduire l'énergie des vagues à la côte lors des tempêtes. L'emprise sur le fond est 1 200 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La présente demande d'examen au cas par cas préalable concerne l'installation d'un ouvrage immergé en géotextile associé à des Reef Ball ayant pour objectifs de contenir l'érosion du patrimoine sédimentaire et biologique de l'anse du Vieux Moulin (Grimaud).

L'installation est constituée de 3 ouvrages immergés en géotextile et de 8 Reef Ball.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet européen MAREGOT, financé par le programme de Coopération Italie-France Maritime 2014-2020 : la Commune de Grimaud, tiers conventionné du Département du Var, bénéficie d'un soutien financier pour la réalisation de cet ouvrage souple de gestion du trait de côte.

Ce projet s'inscrit de plus dans l'opération de Protection et de mise en valeur du littoral de Grimaud.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de l'ouvrage est de créer une barre de préféraliment entre l'ouvrage et la côte et ainsi diminuer l'énergie des vagues à la côte dans le but :

- de contenir le processus d'érosion actif depuis plus de 50 ans ;
- d'offrir des conditions hydrodynamiques favorables à la reprise des herbiers et à la diversification des biocénoses marines.

Bénéfices secondaires attendus :

- stabilisation voire engraissement de la plage (et donc conservation de la capacité d'accueil de la plage) ;
- attrait touristique du récif artificiel et dimension pédagogique (pose de panneaux d'informations).

Du fait des financements européens, la Commune de Grimaud est tenue de procéder à l'information des citoyens sur ce point par la pose de panneaux, qui seront utilisés afin de sensibiliser le public à la gestion souple du trait de côte, à la préservation des petits fonds côtiers (en collaboration avec l'Observatoire Marin), et à la participation citoyenne au suivi du trait de côte (mise en avant de l'application Rivages du Cerema).

En outre, ce projet préfigure le type d'aménagement envisagé pour d'autres plages du littoral de Grimaud, voire chez les partenaires italiens du projet MAREGOT si le retour d'expérience est concluant (possible publication dans revue de rang A).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Etape 1 : Mise en place des ouvrages immergés (2 semaines)

Etape 2 : Mise en place des Reef Ball (1 jour)

Etape 3 : Retrait éventuel des ouvrages en fonction des résultats (1 semaine)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Etat zéro avant la pose des ouvrages :

- relevé topo-bathymétrique (dont trait de côte, morphologie de la plage arienne et immergée) , granulométrie des sédiments ;
- relevé de la limite supérieure des herbiers de posidonies.

Suivi sur 3 ans de l'ensemble de la zone de projet :

- topographie et bathymétrie en dehors de la saison estivale (2 fois dans l'année)
- suivi du trait de côte et morphologie de la plage régulièrement (1 fois par mois) à l'aide des images Sentinelle
- suivi du trait de côte avec l'application Rivages
- suivi de la tenue du récif et de l'évolution des fonds marins en plongée sous-marine (protocole RSP pour la posidonie)
- bilan annuel des évolutions constatées : influence sur le trait de côte ; sur la morphologie des petits fonds et sur l'aléa submersion

Un bilan final au bout des 3 années de suivis sera établi et communiqué aux services de l'Etat.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Déclaration au titre des articles L214 1 à 6 du Code de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise globale du projet :	
- Emprise du récif sur le fond marin : 3 ouvrages immergés en géotextile 8 reef ball	$60 * 5 + 25 * 5 + 18 * 5 = 515 \text{ m}^2$ $8 * \text{diam } 1,5 = 14,14 \text{ m}^2$
- Emprise du récif au sein de la colonne d'eau	$60 * 2 = 120 \text{ m}^2$
- Espace réservé à l'expérimentation	$60 * 20 = 1\ 200 \text{ m}^2$

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Grimaud
Plage du Vieux Moulin
83310 GRIMAUD

Coordonnées géographiques¹

Long. 06° 36' 07" 26 Lat. 43° 17' 12" 91

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 06° 36' 08" 859 Lat. 43° 17' 10" 031

Point d'arrivée :

Long. 06° 36' 11" 110 Lat. 43° 17' 10" 769

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Domaine Public Maritime de la commune de Grimaud
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN : Approuvé le 31/12/2005 (inondations)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 de la Corniche Varoise se situe à environ 5 km du site d'étude. Cet espace protégé est principalement marin. En l'espèce, il n'y aura ni de modification de courant ni de modification du transport sédimentaire au niveau de la zone Natura 2000. Des mesures de protection sont toutefois à prendre durant la phase travaux.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site « Le pont des fées à Grimaud » a été classé le 23 avril 1924. Il se situe à environ 5 km du site d'étude. Le projet n'a pas d'incidence sur le site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La mise en place en place de Reef Ball (récifs artificiels) permet de réhabiliter les écosystèmes pour former un habitat aquatique durable, selon une méthodologie respectueuse de l'environnement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 de la Corniche Varoise se situe à environ 5 km du site d'étude. Cet espace protégé est principalement marin. En l'espèce, il n'y aura pas de modification ni des courants ni du transport sédimentaire au niveau de la zone Natura 2000. Des mesures de protection sont toutefois à prendre durant la phase travaux (pose de filets anti-MES notamment).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Erosion de la plage lors des tempêtes et risque de submersion.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

En mesure protectrice des activités balnéaires et navigation, il est prévu un balisage comprenant 4 bouées afin de permettre l'identification formelle de la zone réglementée par les usagers. Le balisage proposé sera adapté à la nature du site, et limité au strict nécessaire pour la bonne compréhension des mesures de gestion sur site. Ce balisage sera soumis à l'agrément de la commission nautique locale, et à l'autorisation des autorités compétentes.

Le projet sera situé dans la bande des 300 m interdite à la navigation, mais fera l'objet d'un avis aux navigateurs pour informer pêcheur et plaisancier de l'interdiction de naviguer au-dessus de cette zone. L'analyse des données AIS dans le cadre de l'Observatoire du Milieu Marin Méditerranéen (via MEDTRIX) ne montre pas de mouillages récurrents dans la zone du projet. Enfin, pendant la saison estivale, la zone de projet est comprise dans une ZRUB.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'expérimentation constitue en elle-même une mesure de protection du milieu naturel puisque l'objectif est de conserver une plage naturelle qui n'est plus suffisamment protégée pour résister à l'érosion marine. Les éléments constitutifs des ouvrages immergés sont en géotextile remplis de sable (opération de dragage autorisée, dossier F09317P038) et la fibre de verre pour les Reef Ball. Ces ouvrages constituent un excellent support pour fixer les algues et permettre ainsi l'édification d'un nouvel écosystème implanté. Ces ouvrages vont ralentir les courants induits par la houle entre leurs position et la côte. C'est un dispositif écologique dans le sens où il est constitué par des matériaux naturels et inertes qui ne perturbent pas le contexte environnemental du site.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Piece jointe : Rapport ACRI-II "Etude de la dynamique sédimentaire de la plage du Vieux Moulin"

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

GRIMAUD

le.

14/02/2018

Signature



Le Maire,
Alain BENEDETTO

